



PSYCHOLOGIE

Sociétés et Humanités

Université de Paris

BROCHURE MASTER 2

MENTION :

**Psychologie clinique, psychopathologie et
psychologie de la santé**

PARCOURS :

Psychologie clinique de la santé

Responsable du parcours : Pr Aurélie UNTAS

Directrice des études : Cécile FLAHAULT (MC-HDR)

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

Centre Henri Piéron

71, avenue Edouard Vaillant – 92774 Boulogne-Billancourt Cedex

Site : <https://psychologie.u-paris.fr/>

REUNION D'INFORMATION SUR L'ANNÉE DE MASTER 2 :
Jeudi 17 septembre 2020 de 16h à 17h
en visioconférence

Rentrée premier semestre – semaine du lundi 21/09/2020

Rentrée deuxième semestre – semaine du lundi 25/01/2021

VACANCES UNIVERSITAIRES

Noël : du samedi 19 décembre 2020 au soir au lundi 4 janvier 2021 au matin

Printemps : du samedi 17 avril 2021 au soir au lundi 3 mai 2021 au matin

SECRETARIAT PEDAGOGIQUE

Sahra Khobzi

Bureau 2051 (2ème étage) Tel : 01 76 53 30 56

Scolarité master (2^{ème} étage)

sahra.khobzi@u-paris.fr

BUREAU DES STAGES

Retrait des conventions de stage et consultation du fichier des stages

Bureau 2048 (2ème étage)

Tél. 01 76 53 31 55

BIBLIOTHEQUE

Entrée dans la Galerie des Amphithéâtres - au sous-sol

Lundi au Vendredi : 09h00 - 19h30

Samedi : 10h00-17h00

IMPORTANT : Si vous venez d'une autre université que Paris Descartes, des séances de formation à l'usage des ressources documentaires et bases de données informatisées sont organisées en début d'année. Prendre contact avec : bupieron@bu.parisdescartes.fr

TESTOTHEQUE

Consultation et conseils d'utilisation – au sous-sol, en entrant dans la bibliothèque à droite,

Tél. 01-55-20-59-81

ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT)

L'Université Paris Descartes met à la disposition de ses étudiants un Environnement Numérique de Travail avec un compte informatique composé d'un identifiant et d'un mot de passe personnel.

Après avoir effectué votre 1ère inscription à Paris Descartes, vous devez impérativement activer votre compte mail.

Résumé des Unités d'Enseignement de la spécialité Psychologie de la santé

Master 2

Validation :

L'enseignement de deuxième année (semestres 3 et 4) repose sur 13 UE obligatoires et 3 UE facultatives. Il est aussi demandé de réaliser un stage de 300 heures.

Le master doit être réalisé en **DEUX ans**, c'est-à-dire l'étudiant doit valider son M2 en un an.

Une **dérogation** est possible pour les étudiants : salariés à mi-temps au minimum, ayant de graves problèmes de santé et pour quelques cas particuliers.

Le redoublement du M2 n'est pas automatique et se fait uniquement sur autorisation du jury de master.

ATTENTION :

- 1. Tous les cours (CM et TD) sont obligatoires, donc toute absence doit être justifiée auprès de l'enseignant.**
- 2. A cause des conditions sanitaires, une partie des cours est organisée à distance. Il est également possible que la situation évolue au cours de l'année. Nous vous tiendrons informés.**
- 3.**

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES 2010-2013 - MASTERS

Articles du code de l'éducation L 613-1, L 712-6, L 713-4

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, la détermination des modalités d'évaluation des connaissances est de la compétence des établissements.

ARTICLE 1 : GÉNÉRALITÉS

Les modalités sont arrêtées par le conseil d'administration et doivent être portées à la connaissance des étudiants, au minimum par voie d'affichage dans chaque UFR au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement. Elles ne peuvent être modifiées en cours d'année, même sur des points de détail.

Par dérogation aux articles L 613-1, L712-6 et L713-4 du code de l'éducation, les modalités d'évaluation des connaissances des deuxième et troisième cycles des études médicales, du deuxième cycle des études odontologiques et du troisième cycle des études pharmaceutiques, sont de la compétence des conseils des UFR. Les mesures envisagées doivent cependant être approuvées explicitement par le Président de l'Université.

L'acquisition des connaissances et des compétences est évaluée :

- soit par un contrôle continu
- soit par des examens terminaux
- soit par la combinaison de ces deux modes de contrôle

ARTICLE 2 : CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Pour chaque diplôme, les modalités de contrôle des connaissances doivent indiquer par unité d'enseignement (U.E.) et, le cas échéant, par élément constitutif d'UE (ECUE) :

- le ou les types d'épreuves : épreuves écrites, pratiques, orales, rédaction et soutenance d'un mémoire, ...
- le coefficient de chaque épreuve
- le pourcentage de contrôle continu pris en compte.

Pour les diplômes hors LMD seront mentionnées les conditions d'admissibilité à l'examen, s'il y a lieu, et les conditions d'admission.

Le système de notation par UE comporte si possible des informations concernant la répartition des notes.

ARTICLE 3 : COEFFICIENTS / ECTS

À chaque U.E correspondent des ECTS qui doivent être en rapport avec les coefficients.

Quand un étudiant bénéficie d'une validation d'acquis pour une U.E., l'U.E. ne compte pas pour le calcul de la moyenne entre les U.E. du semestre. Si la validation n'est accordée que pour un élément constitutif d'U.E., le coefficient de l'U.E. n'est pas modifié, mais seule est prise en compte la note de l'élément (ou des éléments) obtenu(s) par l'étudiant.

ARTICLE 4 : REPORT DES NOTES

Seules les notes supérieures ou égales à 10 sont reportées. Pour les masters ayant deux sessions d'examens, l'étudiant qui a obtenu à la première session une note supérieure ou égale à 10 à une épreuve ne peut pas se présenter à cette épreuve à la deuxième session.

ARTICLE 5 : COMPENSATION (LMD)

La compensation n'existe qu'entre les U.E d'un même semestre pour le Master, sauf si la validation est annuelle (dans ce cas la compensation existe entre les U.E de l'année). Il est possible de fixer une note seuil en dessous de laquelle la compensation (semestrielle ou annuelle) ne peut s'effectuer.

ARTICLE 6 : CAPITALISATION (LMD)

Au sein d'un parcours de formation, les U.E. dont la note est supérieure ou égale à 10/20 sont acquises et capitalisables ; l'acquisition de l'U.E. entraîne l'acquisition des ECTS correspondants. Il y a capitalisation des éléments constitutifs d'U.E. lorsqu'ils donnent lieu à des ECTS. Le semestre acquis est capitalisable.

ARTICLE 7 : SESSIONS

En master, il est possible de ne pas organiser de deuxième session.

Cependant, si un étudiant est défaillant pour un cas de force majeure, une session spéciale est organisée.

ARTICLE 8 : MENTIONS

Des mentions par semestre et par année peuvent être décernées.

Pour chaque diplôme, les modalités d'obtention (niveau de moyenne générale) des mentions doivent être précisées.

ARTICLE 9 : POURSUITE DES ÉTUDES

À l'entrée en master, l'inscription se fait sur dossier; le nombre d'étudiants inscrits dépend des capacités d'accueil du diplôme.

Le nombre maximum autorisé d'inscriptions pour obtenir le Master est de 3 (hors cursus santé). L'autorisation de redoublement est soumise à délibération du jury. Toute demande de dérogation pour obtenir la possibilité d'une inscription supplémentaire en vue de l'obtention du master doit se faire auprès du directeur de la spécialité et du responsable de la mention après avis du jury.

ARTICLE 10 : DIPLÔMES EN COHABILITATION

Lorsqu'un diplôme est délivré par des universités en co-habilitation, le régime des modalités de contrôle des connaissances et d'évaluation des compétences peut être dérogatoire. Ce régime dérogatoire doit être validé par les universités partenaires.

Fait à Paris, le 26 JUIN 2012
Le Président de l'université
Frédéric DARDEL



Listes des UE, de leurs volumes horaires et de leurs Modalités de Contrôle de Connaissances (MCC)

SEMESTRE 3

Unités d'enseignement (UE)	ECTS	Volume horaire		MCC	
		CM	TD	CC	CT
8 UE obligatoires					
Education thérapeutique	6	24	18	100%	
Thérapies systémiques en santé	3	18	18	100%	
Prises en charge : deuil et suicide	3	20		100%	
Interventions groupales : patients, aidants, soignants	3	20		100%	
Recherche clinique	3	20		100%	
Règlementation	3	18			100%
Stage 3	3		18	100%	
Recherche 3	6			100%	
3 UE facultatives					
Analyse de données avancées B	3	15	15	100%	
Préparation au concours Psy EN	3	15	15	100%	
Séminaire de préparation au doctorat	0	5	5	100%	

Toutes les UE se compensent et sont validées à 10 de moyenne, sous réserve qu'aucune note ne soit inférieure à 7/20, à l'exception des UE Stage 3 et Recherche 3 doivent être validées à 10 chacune indépendamment.

SEMESTRE 4

Unités d'enseignement (UE)	ECTS	Volume horaire		MCC	
		CM	TD	CC	CT
5 UE obligatoires					
Psycho-oncologie	6	24	18	100%	
Thérapies psycho-corporelles	3	18	18	100%	
Recherche clinique avancée	3	20		100%	
Stage 4	9		18	100%	
Recherche 4 : Mémoire de recherche	9			100%	

Toutes les UE se compensent et sont validées à 10 de moyenne, sous réserve qu'aucune note ne soit inférieure à 7/20, à l'exception des UE Stage 4 et Recherche 4 doivent être validées à 10 chacune indépendamment.

Semestre 3

UE OBLIGATOIRES

Education thérapeutique

Responsable : C. Derguy

Quelques cours auront lieu à distance. Des informations vous seront données lors du premier cours qui aura lieu en présentiel.

CM Mercredi 8h30-10h30 Salle 3013

TD Mercredi 10h45-12h45 Salle 3013

L'objectif de cet enseignement est d'amener les étudiants à acquérir les notions clés de la démarche en éducation thérapeutique et d'expérimenter la posture du psychologue dans ce type de prise en charge. En associant des apports théoriques et des mises en situations pratiques nous répondrons ensemble aux questions suivantes : Pourquoi l'éducation thérapeutique ? Pour qui l'éducation thérapeutique ? Comment l'éducation thérapeutique ?

Le contrôle des connaissances se fera en 2 temps, avec un exercice à mi-semester (travail individuel) et la création et la présentation orale d'un atelier d'ETP en fin de semestre (travail en groupe).

Semaine	CC	CM/TD	Horaire	Thématique	Contenu
1 (23/09)	CD	CM	8h30-10h30	Pourquoi l'ETP ?	Pour rendre le patient (et/ou entourage) acteur de sa prise en charge (1)
	TS	CM	10h45-12h45	Pourquoi l'ETP ?	Pour améliorer la qualité de vie du patient et des aidants
2 (30/09)	CD	CM	8h30-10h30	Pourquoi l'ETP ?	Pour rendre le patient (et/ou entourage) acteur de sa prise en charge (2)
	TS	CM	10h45-12h45	Pourquoi l'ETP ?	Pour favoriser l'observance et travailler la motivation
3 (07/10)	CD	CM	8h30-10h30	Pour qui l'ETP ?	Pour les patients atteints d'une maladie chronique Pour les professionnels et notamment le psychologue
	TS	CM	10h45-12h45	Pour qui l'ETP ?	Accompagner le changement : les principes de l'entretien motivationnel
4 (14/10)	CD	CM	8h30-10h30	Comment l'ETP ?	Le diagnostic éducatif
	TS	TD	10h45-12h45	Comment l'ETP ?	Mise en pratique du diagnostic éducatif et rappel des principes de l'entretien (1/3)
5 (21/10)	TS	CM	8h30-10h30	Comment l'ETP ?	Mise en pratique des principes de l'entretien motivationnel (2/3)
	TS	TD	10h45-12h45	Comment l'ETP ?	Mise en pratique des principes de l'entretien motivationnel (3/3)
SEMAINE D'INTERRUPTION					
6 (23/10)	CD	CM	8h30-10h30	Comment l'ETP ?	Outils et méthodes en ETP
	TS	CM	10h45-12h45	Comment l'ETP ?	Accompagner le changement : les principes de l'entretien motivationnel (2)
7 (04/11)	CD	TD	8h30-10h30	Comment l'ETP ?	Exam sur table en individuel
	TS	TD	10h45-12h45	Comment l'ETP ?	Mise en pratique de l'utilisation d'un outil en ETP
11 Novembre férié – Pas de séance					
8 (18/11)	CD	CM	8h30-10h30	Comment l'ETP ?	L'évaluation en ETP
	TS	TD	10h45-12h45	Comment l'ETP ?	Évaluer dans des situations spécifiques
9 (25/11)	CD	CM	8h30-10h30	Comment l'ETP ?	Favoriser la dynamique de groupe au cours de séances d'ETP
	TS	TD	10h45-12h45	Comment l'ETP ?	Mise en pratique de gestion d'un groupe

10 (02/12)	CD	TD	8h30-10h30	Comment l'ETP ?	Travail sur la posture éducative avec un jeu de rôle reprenant un atelier créé les années précédentes
	<i>Pas de séance</i>				
11 (09/12)	CD		8h30-10h30	Examen Final en groupe :	Mises en situation + dossier Atelier ETP
	CD		10h45-12h45	Examen Final en groupe :	Mises en situation + dossier Atelier ETP

CD : Cyrielle DERGUY ; TS : Thierry SOULAS

Thérapies systémiques en santé

Responsable : C. Flahault

CM **Lundi 13h-15h** **Salle 3013**

TD **Lundi 15h15-17h15** **Salle 3013**

L'enseignement aborde dans un premier temps les enjeux théoriques des thérapies familiales relevant du courant systémique : théorie des systèmes, approche systémique de la communication, différentes approches systémiques de la famille. Le deuxième temps est consacré à la clinique familiale : analyse de la communication et du fonctionnement du couple et de la famille, cycle vital, modifications de la famille au cours du temps. Nous terminons par la question des ressources et des compétences familiales et des enjeux thérapeutiques. Le TD sera consacré à la mise en pratique des concepts que ce soit au travers de l'analyse de scènes familiales filmées, de séances de thérapie familiale ou de couple, et de jeux de rôles.

Prise en charge : deuil et suicide

Responsable : C. Flahault

CM **Mardi 15h15-19h15** **En distanciel (en alternance avec l'UE interventions groupales)**

Cet enseignement se consacre aux approches psychologiques appliquées au champ du deuil et du suicide. Nous aborderons les grands modèles théoriques relatifs à la perte d'un être cher en considérant leurs potentielles applications cliniques ; la description du « deuil compliqué » et sa conceptualisation en entité diagnostique seront également étudiées avant d'évoquer les différentes interventions psychothérapeutiques pouvant être proposées aux personnes endeuillées, qu'elles présentent des troubles psychopathologiques ou non. Concernant le risque suicidaire, la question de son évaluation sera abordée ainsi que le travail autour des représentations de ce risque. Les interventions auprès des patients présentant un risque suicidaire sera abordée ainsi que l'accompagnement des proches. Enfin, les enjeux éthiques inhérents à cette problématique seront discutés. Divers supports (films, documentaires, références) seront étudiés au cours de l'enseignement. Enfin, des intervenants d'une association dédiée à l'accompagnement des personnes endeuillées viendront clore les enseignements consacrés au deuil en évoquant leur expérience auprès de cette population.

Dates pour l'année 2020 :

03/11 15h15-19h30 : Prise en charge des conduites suicidaires

17/11 17h15-19h15 : Présentation d'une association dédiée aux endeuillées : Empreinte

24/11 15h15-17h15 : Accompagnement du deuil 1

1/12 15h15-19h15 : Accompagnement du deuil 2

8/12 15h15-19h15 : Accompagnement du deuil 3 / Contrôle continu

Interventions groupales : patients, aidants, soignants

Responsable : C. Flahault

CM **Mardi 15h15-19h15** **En distanciel (en alternance avec l'UE interventions groupales)**

Cet enseignement est consacré aux interventions groupales, notamment dans le champ de la psychologie de la santé. Les aspects théoriques et cliniques de ces approches seront présentés, et les divers types de groupes : ouverts/fermés, de paroles/ structurés/psycho-éducatifs, seront décrits, analysés et leurs indications et objectifs seront discutés.

L'analyse des pratiques professionnelles telle qu'elle est pratiquée en institution sera aussi présentée, et nous en décrirons les divers enjeux.

Des prises en charge groupales spécifiques seront utilisées comme exemple avec un accent mis sur les techniques d'écoute et d'animation de groupe.

Dates des cours pour l'année 2020 :

- 6/10 15h15-19h30: Les groupes en psychologie de la santé
- 13/10 15h15-19h30: Soignants : analyse des pratiques professionnelles
- 20/10 15h15-19h30 : Analyse des pratiques professionnelles : étude de cas
- 10/11 15H15-17h15 : Comment monter un groupe d'analyse des pratiques
17h30-19h30 : les groupes d'enfants en psychologie de la santé
- 17/11 15h15-17h15: Contrôle Continu

Recherche clinique

Responsable : C. Flahault

CM Mardi 8h30-10h30 **En distanciel**

Ce cours sera consacré à la présentation approfondie de méthodes de recherches.

- 22/09 Méthodes d'analyse exploratoire quantitative : EMA (mesures écologiques)
- 29/09 Méthodes d'analyse exploratoire quantitative : Etudes en « Single case »
- 6/10 Méthodes qualitatives : principes généraux et réflexions sur leur utilisation
- 13/10 Méthodes qualitatives : Théorie ancrée
- 20/10 Contrôle continu
- 3/11 Méthodes qualitatives : Lexicométrie
- 10/11 Méthodes qualitatives : Analyse Phénoménologique Interprétative
- 17/11 Focus groupes
- 24/11 Analyses dyadiques
- 1/12 Contrôle continu

Règlementation

Responsable : C. Flahault

CM Lundi 17h30-19h30 **Amphi Lagache**

Ce cours abordera les éléments de réglementation qui encadrent le travail du psychologue au sein des institutions de soins. Il visera à apporter des pistes de réponses aux questions pratiques qui peuvent lui être posées : statut et fonction, cadre juridique de la profession, secret professionnel et son application pratique, questions de déontologie, protection des personnes. Des cas pratiques seront proposés aux étudiants pour leur permettre d'analyser certaines situations exemplaires.

Diverses questions pratiques concernant la réglementation de la profession de psychologue seront abordées :

- 1- Les procédures pour accéder aux titres de psychologue et de psychothérapeute ; le numéro ADELI.
- 2 - Les différents concours internes et externes : comment cela fonctionne-t-il ?
- 3 - La fiche de poste : Comment cela fonctionne-t-il ?
- 4 - Le salaire des psychologues : Le fonctionnement des grilles salariales ? Quelle évolution possible ? Quels salaires en fonction des lieux d'exercice (privé, public, associations, etc.) ?
- 5 - Convention 1966, convention 1951. : Comment cela marche-t-il ?

6 - Le fonctionnement du temps FIR : Comment le négocier auprès d'un employeur ? Pourquoi a-t-il été créé historiquement ? Comment cela s'organise-t-il ? Qu'avons-nous le droit de faire ou de ne pas faire pendant celui-ci ?

7 - Le collège de psychologues : Est-ce toujours accessible ? Son fonctionnement ? Sa marge de manœuvre ?

8 - Le cumul des postes : Quelle réglementation ? Quelles démarches ?

9 - Les procédures pour travailler comme auto-entrepreneur ou en libéral ?

La réglementation concernant le secret professionnel et le signalement sera présentée et discutée à partir de cas pratiques concernant diverses situations cliniques.

Enfin, la loi du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge sera présentée et discutée à partir d'exemples cliniques.

Stage 3

Responsable : A. Untas

TD 01 Lundi 8h30-10h30 Salle 3013 S. Grégoire

TD 02 Lundi 10h45-12h45 Salle 3013 A. Stulz

Chaque étudiant doit intégrer un groupe de TD de supervision de stage. Des informations sur le contenu de cette UE et les modalités de validation sont disponibles dans le document de présentation de l'UE sur moodle.

Recherche 3

Responsable : A. Untas

Chaque étudiant intègre un groupe de TER durant le M2.

Pour toutes les informations concernant les thèmes des TER, consulter la brochure des TER de M PCPI et PCS.

Pour rappel, les demandes d'intégration de TER sont à faire directement auprès des enseignants avant les inscriptions pédagogiques de septembre.

Horaires et salles des TER

Ces TD ont lieu une semaine sur deux.

Les dates pour chaque groupe vous seront données par l'enseignant.

Enseignant	Horaire	Salle semestre 1
BAEZA VELASCO Carolina	Vendredi 17h30-19h30	3017
BONNAIRE Céline	Lundi 8h30-10h30	1016
BUNGENER Catherine	Mercredi 15h15-17h15	1016
CAPPE Emilie	(TER de M1 Vendredi 8h30-10h30)	3017
DERGUY Cyrielle	Mercredi 13h-15h	1017B
FASSE Léonor	(TER de M1 mercredi 17h30-19h30)	2015
FLAHAULT Cécile	Mercredi 13h-15h	2015
UNTAS Aurélie	Lundi 8h30-10h30	1017B
WENDLAND Jaqueline	Lundi 8h30-10h30	2015

Note pour les étudiants intéressés à poursuivre leurs études par un doctorat

L'obtention du Master peut donner lieu à la poursuite d'études en doctorat. Il est fortement conseillé aux étudiants intéressés par cette possibilité d'en parler le plus tôt possible (en M1 ou en M2) à leur directeur de TER. Il sera ainsi possible de mieux les guider afin de construire un projet de recherche solide, et éventuellement préparer des demandes de financements de thèse.

Une réunion d'information sera organisée au cours de l'année.

Par ailleurs, les étudiants intéressés ont la possibilité de participer aux séminaires organisés par le Laboratoire de Psychopathologie et Processus de Santé. Il est alors nécessaire d'en faire la demande auprès de leur enseignant de TER.

Pour davantage d'informations, consultez le site du laboratoire : <https://lpps.recherche.parisdescartes.fr/>

UE FACULTATIVES

Analyse de données avancées B
Responsable : Marie-Pierre Fayant

A l'heure actuelle, l'emploi du temps ne permet malheureusement pas de suivre cette UE.

CM Mardi 15h15 – 16h45 Salle 2029

TD Mardi 16h45 – 18h15

Résumé : Dans ce cours, les étudiants développeront de manière plus approfondie l'Analyse de Variance. Ils traiteront des plans Inter, Intra, Mixte, des contrastes, de la médiation. Ce cours contient plusieurs séances de formation au logiciel R. Les étudiants sont invités à travailler sur leur propre ordinateur s'ils en possèdent un.

Prérequis : Formation en ANOVA et régression

Référence : Formation L'analyse de données : Une approche par comparaison de modèles. Judd, McClelland, Ryan, Muller & Yzerbyt. 2015. DeBoeck. Disponible à la bibliothèque Henri Piéron.

Préparation au concours Psy EN
Responsable : G. Borst – A. Aïte

CM Mercredi 13h-14h30 Salle 1022

TD Mercredi 14h30-16h Salle 1022

Cette UE a pour objectif, dans un premier temps, de présenter (a) les deux spécialités "éducation, développement et apprentissages" (pour exercer à l'école et en Rased) et "éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle" (pour travailler en CIO, en collège ou en lycée) du nouveau corps unique de psychologue de l'Éducation nationale créé à la rentrée 2017, (b) les missions des psychologues exerçant dans chacune de ces spécialités et (c) les modalités de recrutement et de formation de ces psychologues. Dans un second temps, cette UE offrira une préparation au concours écrit et oral pour le recrutement des psychologues de l'Éducation nationale des deux spécialités.

CM et TD Mercredi 16h-18h

Ce séminaire a pour but d'informer au mieux les étudiants sur les études doctorales, en quoi elles consistent, et ce que donne le grade de docteur en termes d'aptitude à réaliser une recherche autonome mais aussi en termes d'autres compétences acquises pouvant être valorisées lors de la recherche d'un emploi. Il donne aussi aux étudiants des indications pour se préparer à ces études doctorales et s'organiser lors des différentes étapes du doctorat. Il insistera sur l'importance d'une gestion autonome de son travail par l'étudiant, tout en lui donnant des règles à suivre.

Semestre 4

UE OBLIGATOIRES

Psycho-oncologie

Responsable : C. Flahault

CM Lundi 15h15-17h15 Salle 3013

TD Lundi 17h30-19h30 Salle 3013

Cet enseignement abordera les spécificités de la prise en charge psychologique des patients atteints de cancer et de leurs familles. Nous aborderons les enjeux théorico-cliniques qui sous tendent la prise en charge psychologique des patients atteints de cancer et leurs familles : nous reprendrons historiquement l'intérêt que les travaux du champ de la psychologie ont porté au cancer et définirons le terme de « Psycho Oncologie ». Par la suite, nous traiterons la notion d'adaptation et de ses troubles, en fonction des différents cancers et de leurs différentes phases. Ce thème concernera d'une part le patient atteint de cancer et d'autre part ses proches. Des thèmes cliniques plus spécifiques seront traités à partir de cas cliniques, où la place du psychologue devra être définie : la question de la recherche génétique chez les patients à risque élevé de cancer, la prise en charge des enfants et des adolescents, les enjeux psychologiques de la douleur, les comorbidités psychopathologiques, ainsi que de nouvelles approches thérapeutiques : prises en charge familiales, groupes. Cet enseignement ayant pour vocation d'être essentiellement centré sur la pratique clinique, de nombreux cas seront évoqués et des supports vidéos seront utilisés pour permettre la réflexion clinique. D'autre part, tout au long du semestre, plusieurs cliniciens de terrain viendront présenter leur pratique auprès de patients atteints de cancer et de leurs proches dans le champ de l'oncologie adulte et pédiatrique. Ils présenteront les thèmes inhérents à leur clinique, agrémentés d'exemples issus de leur pratique.

Thérapies psycho-corporelles

Responsable : A. Untas

CM et TD Mardi 10h45-17h15 Salle 3013

Cet enseignement est consacré à différentes approches psychothérapeutiques : la pleine conscience, l'hypnose, la relaxation, la sophrologie, l'EMDR (Eye Movement Desensitization and Reprocessing) et l'ICV (Intégration du Cycle de la Vie). Les aspects théoriques et pratiques de ces thérapies seront présentés ainsi que leurs intérêts respectifs dans la prise en charge des personnes ayant une maladie somatique. Certains cours comporteront une dimension pratique et expérientielle. Enfin, une dernière partie permettra d'aborder la question de l'orientation des personnes vers une approche ou une autre selon les demandes et les indications.

Recherche clinique avancée

Responsable : A. Untas

CM Lundi 13h-15h Salle 3013

L'objectif de ce cours est, dans un premier temps, de mieux comprendre comment se construisent et se mettent en place des projets de recherche. Puis, dans un second temps, les étudiants se familiariseront avec les différentes manières de mettre en valeur les résultats obtenus.

1. Les appels à projets en clinique et recherche
2. Comment construire un projet pour répondre à un appel ?
3. Quels partenariats construire pour réaliser un projet ?
4. Les demandes auprès de comités d'éthique

5. Expertiser un projet et/ou un article scientifique
6. Contrôle continu 1 (devoir sur table)
7. Diffuser les résultats de ses recherches : les communications orales
8. Diffuser les résultats de ses recherches : les posters
9. Valoriser ses compétences en recherche comme futur psychologue
10. Contrôle continu 2 (présentation orale)

Stage 4 Responsable : A. Untas
--

Cette UE est composée de trois activités.

1) Supervision de stage

TD 01	Lundi 8h30-10h30	Salle 3013	S. Grégoire
TD 02	Lundi 10h45-12h45	Salle 3013	A. Stulz

Chaque étudiant continue cet enseignement avec le même groupe qu'au premier semestre. Des informations sur le contenu de cette UE et les modalités de validation sont disponibles dans le document de présentation de l'UE sur moodle.

2) Professionnalisation

Deux ateliers de 3h organisés en milieu/fin de semestre.

Ce cours a pour objectif d'aider les étudiants à préparer leur insertion professionnelle en travaillant sur la recherche de poste et les candidatures (CV, lettres de motivation, entretiens d'embauche).

3) Atelier déontologie (susceptible d'être modifié)

Responsable : Isabelle Varescon (PR)

Les ateliers de déontologie auront lieu le lundi 29 mars 2021 de 17h15 à 20h.

L'étudiant choisit un atelier aux choix (la liste des ateliers est susceptible d'être modifiée) parmi les propositions suivantes :

1-Les enjeux déontologiques du refus de traitement en médecine somatique. Cécile Flahault, Psychologue Clinicienne, Maitre de Conférences-HDR, *salle 1015*

Quel est le rôle du psychologue lorsqu'un patient refuse les soins? Quelle aide apporte-t-il? Quelles limites doit-il se fixer par rapport à l'institution et autres acteurs de soin? La réflexion s'appuiera sur des exemples cliniques.

2-Les enjeux déontologiques du psychologue clinicien travaillant en équipe pluridisciplinaire. Léonor Fasse, Psychologue Clinicienne, Maitre de Conférences, *salle 1029*

Le travail du psychologue en institution, que ce soit dans le champ de la psychiatrie ou des maladies somatiques, implique très fréquemment une collaboration avec d'autres professionnels du soin. Cette capacité à travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire est de plus en plus valorisée au sein des établissements hospitaliers. Mais quel est le sens exact de cette activité, et surtout quelles sont les implications déontologiques de cette dernière ? En effet, dans

ce cadre institutionnel, le psychologue peut être investi de missions collaboratives difficilement conciliables avec son éthique et sa déontologie.

Au fil de cet atelier, nous nous interrogerons donc sur les notions de pluridisciplinarité et d'interdisciplinarité au regard des impératifs déontologiques propres à notre profession ; nous réfléchirons à la contribution du psychologue clinicien au travail collectif en institution. Nous tenterons également de clarifier la notion de secret professionnel partagé.

3-Le psychologue et la société : questionnements déontologiques autour du positionnement entre identité personnelle et identité professionnelle. Salle 2014

Au cours de leur cursus les étudiants en psychologie acquièrent des connaissances diversifiées et voient émerger de multiples savoir-faire qui vont se consolider au fil de leurs expériences. Cependant, cette expertise théorique et technique ne peut suffire à l'exercice du psychologue, si elle n'est pas associée étroitement à un « savoir être » en accord avec les principes déontologiques de la profession. Les renoncements auxquels doit se soumettre le psychologue sont trop rarement envisagés, aussi cet atelier se donne pour objectif de réfléchir et de discuter le positionnement du psychologue dans la société, à la lumière des principes édités dans la version actualisée du code de déontologie.

4-Déontologie des activités de recherche en psychologie clinique et psychopathologie : questions liées à la pratique du psychologue. Isabelle Varescon, Psychologue Clinicienne, Professeur des Universités, salle 2035

En dehors des formations universitaires liées à la recherche (Doctorat), le (la) psychologue peut être amené(e), selon l'institution dans laquelle ses activités professionnelles s'inscrivent, à participer et/ou à proposer des activités de recherche en lien avec sa pratique de psychologue. C'est à partir de recherches effectuées, ou en cours, que la place de la déontologie dans les activités de recherche sera interrogée. Plusieurs exemples de recherches effectuées en centre de soins seront présentés.

5-Quels enjeux déontologiques autour de l'évaluation ? Caroline Baclet-Roussel, psychologue-neuropsychologue, salle 2036

Dans le cadre de ses missions d'évaluation, le psychologue peut être confronté à deux questions déontologiques importantes. La première concerne l'origine de la demande. En effet, si l'évaluation (neuropsychologique) est demandée par le médecin, qu'en est-il de la demande du patient lui-même ? Face à la présence de troubles cognitifs, il n'est pas rare que le patient ne présente pas de plainte et ne comprenne donc pas l'intérêt de l'évaluation. Comment se positionner dans ce cas ? La seconde question concerne la transmission des résultats. Le psychologue doit présenter des conclusions claires et compréhensibles au médecin, mais le sont-elles également pour le patient ? Que doit-on transmettre ? Quels enjeux pour le suivi du patient ? Cette réflexion sera élaborée essentiellement à partir de cas issus d'une pratique en consultation mémoire et la discussion s'organisera principalement autour des articles 2, 9,16 et 17 du code de déontologie des psychologues.

Recherche 4 : Mémoire de recherche

Responsable : A. Untas

Chaque étudiant continue cet enseignement avec le même groupe qu'au premier semestre.

Ces TD ont lieu une semaine sur deux.

Les dates pour chaque groupe vous seront données par l'enseignant.

Enseignant	Horaire	Salle semestre 2
BAEZA VELASCO Carolina	Vendredi 17h30-19h30	2016B
BONNAIRE Céline	Lundi 8h30-10h30	1017B
BUNGENER Catherine	Mercredi 13h-15h	1017A
CAPPE Emilie	(TER de M1 Vendredi 8h30-10h30)	2015
DERGUY Cyrielle	Mercredi 13h-15h	2015
FASSE Léonor	(TER de M1 mercredi 17h30-19h30)	2015
FLAHAULT Cécile	Mercredi 13h-15h	2016B
UNTAS Aurélie	Lundi 8h30-10h30	1016
WENDLAND Jaqueline	Mercredi 10h45-12h45	1017A

INFORMATIONS SUR LES STAGES

Pour obtenir le titre de psychologue, il faut réaliser 500h de stage encadré par un psychologue ayant 3 ans d'expérience minimum.

Il est demandé aux étudiants de répartir ces 500h de stage de la manière suivante :

- **Un stage obligatoire de 200h en M1, à réaliser préférentiellement entre janvier et juin**
- **Un stage obligatoire de 300h en M2, à réaliser entre septembre et juin**

Spécificités liées aux conséquences de la crise sanitaire :

Tous les étudiants n'ayant pu faire le total des 200h de stage durant l'année 2020-2021, ces heures seront à rattraper durant l'année de M2 afin d'arriver à un total de 500h de stage clinique sur l'ensemble du Master. Deux stages peuvent ainsi être faits : un stage de 300h et un autre stage (dont le nombre d'heures minimum est à déterminer pour atteindre les 500h de stage).

Lieux de stages

Sont considérés comme des lieux de stages les services de médecine hospitalière ou des prises en charge psychologiques sont proposés, les centres de soins consacrés à toutes les pathologies somatiques (cancer, centre de réadaptation, métabolisme, douleur, handicap, etc.), les associations où sont accueillis des patients et/ou leur famille et où il est proposé une évaluation et/ou prise en charge psychologique. Les stages peuvent être réalisés dans des unités ou institutions de prévention (obésité, addictions, etc.) ou de traitement. Ils peuvent aussi être réalisés dans les institutions de prévention ou mutuelles de santé.

Lieux de stages exclus

Certains lieux de stages ne peuvent s'inscrire dans le cadre d'une convention de stage obligatoire, il s'agit :

- des associations existant depuis moins de 5 ans et/ou qui fonctionnent uniquement avec des bénévoles, même s'ils sont psychologues ;
- des structures médicales, ONG,... qui ne bénéficient pas de l'encadrement d'un psychologue ;
- les cabinets en libéral (sauf dérogation exceptionnelle)

Diversification des stages

Les deux stages obligatoires de M1 et M2 ne peuvent se faire au même endroit et ne peuvent être placés sous la responsabilité du même référent. Il est demandé à l'étudiant de diversifier sa pratique en terme de pathologies rencontrées mais aussi de populations prises en charge ; adultes, enfants atteints de maladie somatiques, prise en charge des familles et des proches.

Stages en complément

En plus des deux stages obligatoires décrits ci-dessus, les étudiants peuvent compléter leur formation par des stages en complément, dans la limite des contraintes légales.

Nous conseillons de faire un stage recherche au cours du M1 ou du M2.

Un stage en psychiatrie peut être réalisé dans ce cadre également.

CONSIGNES A SUIVRE TRES SCRUPULEUSEMENT POUR REALISER UN STAGE

Les consignes ci-dessous sont identiques, que le stage soit obligatoire ou en complément.

1) Une fois que vous avez trouvé un stage, il faut **compléter le document "projet de stage" du parcours PCS puis le faire lire et valider par votre tuteur de stage.**

2) Il faut ensuite l'adresser par email à Aurélie Untas (aurelie.untas@u-paris.fr).

Afin de garantir que les stages soient réalisés et supervisés au cours de l'année universitaire, le dernier délai pour la validation des projets de STAGES OBLIGATOIRE est le 31 janvier 2021.

3) Si votre projet convient, Aurélie Untas le validera et vous l'enverra par email avec en copie votre tuteur de stage et le bureau des stages. Vous pourrez alors compléter votre convention de stage. Cette convention est à imprimer en 3 exemplaires. Signez-la, puis faites signer (dans l'ordre que vous souhaitez) : votre lieu de stage (intitulé "organisme d'accueil"), plus précisément par votre tuteur de stage et par l'administration de votre lieu de stage, ainsi qu'Aurélie Untas.

4) Les 3 exemplaires de la convention pourront ensuite être déposés au bureau des stages. Le bureau des stages fera signer la direction de l'Institut de Psychologie. Vos conventions doivent être accompagnées de votre attestation responsabilité civile.

5) Le bureau des stages vous préviendra lorsque vous pourrez venir récupérer deux de vos conventions signées (vous en donnez une à votre tuteur de stage et vous conservez la deuxième, la troisième restant au bureau des stages).

Aucun stage ne peut commencer avant que les conventions soient signées et récupérées par l'étudiant.

Note : Certains lieux de stage ont leur propre convention.

Récapitulatif emploi du temps

Master 2 parcours PCS - Semestre 3

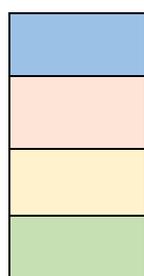
SEMESTRE 3			
	Lundi	Mardi	Mercredi
8h30-10h30	TD Suivi de stage Gr.1	* Recherche clinique	* Education thérapeutique
10h45-12h45	TD Suivi de stage Gr.2		
13h-15h	Thérapies systémiques		13h-16h : Préparation concours PSY-EN
15h15-17h15		* Prise en charge : Deuil et suicide OU interventions groupales	16h-18h : Préparation au doctorat
17h30-19h30	Règlementation		

* En distanciel exclusivement ou en partie

Master 2 parcours PCS - Semestre 4

SEMESTRE 4			
	Lundi	Mardi	Mercredi
8h30-10h30	TD Suivi de stage Gr.1		
10h45-12h45	TD Suivi de stage Gr.2	Thérapies psycho- corporelles	
13h-15h	Recherche clinique avancée		
15h15-17h15	Psycho-oncologie		
17h30-19h30			

Légende



Cours spécifiques aux étudiants en M2 PCS

Cours obligatoires pour les M2 PCS mais ouverts aux étudiants en PCPI

Cours obligatoire pour les étudiants en PCS,
PCPI, neuropsychologie et gériatrie

Cours facultatif recherche

